

# Les prothèses dentaires « importées » seront mieux contrôlées

Les autorités sanitaires sont vigilantes face au développement des prothèses fabriquées en Chine, à Madagascar ou au Maghreb

**E**n général, quand un dentiste annonce à un patient qu'il doit lui poser une prothèse, celui-ci se demande surtout combien cela va lui coûter. Et dans la plupart des cas, il ne cherche pas à savoir si sa couronne ou son bridge a été fabriqué en France, en Chine, au Maghreb ou à Madagascar. Le marché des prothèses, pourtant, n'échappe plus à la mondialisation. « On peut estimer que 10 à 15 % des prothèses posées en France sont fabriquées à l'étranger », indique le docteur Patrick Hescot, secrétaire général de l'Association dentaire française (ADF). « La réalité est plus proche de 30 % », assure de son côté Maurice Dauvois, président de l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (Unpped).

Le développement des prothèses importées est suivi avec attention par les autorités sanitaires. « Pour l'instant, nous n'avons pas constaté de problème sanitaire avéré, mais c'est un sujet de préoccupation », in-

dique Jean-Claude Ghislain, directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Certes, rien n'interdit à un laboratoire français de faire fabriquer ses prothèses à l'étranger. Mais il doit alors s'assurer que ses sous-traitants lui délivrent des produits d'une qualité conforme aux exigences européennes. Or, pour l'Afssaps, la réglementation actuelle est « entravée par un manque de visibilité » dans la chaîne d'approvisionnement. « Il est diffi-

**La réglementation est entravée par un manque de visibilité dans la chaîne d'approvisionnement.**

*cile pour le chirurgien-dentiste et le patient d'identifier l'origine exacte de la prothèse dentaire et de vérifier que le fabricant connaît et respecte la réglementation en vigueur. Dans ce contexte, la mondialisation de la fabrication de ce type de produit pourrait permettre la circulation de produits hors norme, voire des contrefaçons de matériaux », prévient l'agence, qui va renforcer ses contrôles et rendre la régle-*

mentation plus transparente.

Aujourd'hui, il existe 4 500 laboratoires en France qui fabriquent des prothèses dentaires. Il s'agit en général d'entreprises artisanales qui emploient au total environ 20 000 prothésistes. Depuis quelques années, elles se trouvent en concurrence avec quelques grands laboratoires, qui ont totalement délocalisé leur production à l'étranger, notamment en Chine.

« Ces laboratoires travaillent bien et contrôlent eux-mêmes la production sur place. Il n'y a pas de problème avec leurs prothèses », assure Christian Couzinou, président du conseil de l'Ordre des dentistes.

De son côté, Maurice Dauvois est moins affirmatif sur ce point et, surtout, il s'interroge sur la montée de cette concurrence. « Avec ses charges, un laboratoire français ne peut pas fabriquer une couronne en métal, entourée de céramique, à moins de 120 €, indique-t-il. Un importateur, lui, la propose à 40 € au chirurgien-dentiste. Le risque est que certains petits labos, pour rester compétitifs, se tournent eux aussi vers l'étranger dans des conditions mal maîtrisées. Aujourd'hui, déjà, il y a des labos qui importent sans le dire. »

PIERRE BIENVULT